

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 14 novembre 2024**

**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Régine TASTET 4<sup>ème</sup> Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

**Excusé(s)** : Mme Pascale VOGT

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à Thierry LE PICHON  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE  
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 11 061 : Subvention supplémentaire au profit de la JUMP**

L'association locale de la JUMP finance la réalisation de 2 terrains de 3x3 au complexe sportif.

Ce projet présente un intérêt général, ce pourquoi la Commune souhaite participer au financement de ce projet et allouer à la JUMP une subvention supplémentaire afin de lui permettre de mener à bien ce projet.

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- d'allouer à la JUMP une subvention supplémentaire de 18 000 € sur le budget 2024.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'allouer** à la JUMP une subvention supplémentaire de 18 000 € sur le budget 2024.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Gilles LAHITTE.

